

Commune de VÉTRAZ-MONTHOUX

ANNEXES SANITAIRES VOLET EAUX PLUVIALES

- Travaux et recommandations -

Légende :

- Réseau hydrographique
- - - Fossé
- Réseau EP, cours d'eau busé
- - - Réseau EP privé, cours d'eau busé
- Réseau unitaire
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Contour du PLU (Zones U et AU)
- Bassin de rétention existant
- Zone humide, (recensement DDAF 74, 2000)

Travaux et recommandations :

- Recommandation à suivre
- Travaux à réaliser

Certifié conforme par le Maire et vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du approuvant le PLU de Vétraz-Monthoux.

Madame le Maire,
Michelle AMOUDRUZ

<< Origine Réseau EP-UN >><< Diffusion SIG Agglomération Annemassienne - Reproduction interdite >>

Date: Décembre 2015
Echelle: 1/5 000
Fichier: AS_EP-Trx_Vétraz-Monthoux.dwg
Dessin: L. DUFOURNET--PECCOUX

NICOIT INGÉNIEURS CONSEILS
Parc Alatis, 07 rue Clémentine
74600 ANNICY - CHEVANGY
Tél: 04 62 24 00 39 / Fax: 04 62 01 08 29
www.nicoit-assainissement.com
E-mail: contact@nicoit-ic.com

EAU, ASSAINISSEMENT, ENVIRONNEMENT

<< Origine Cadastre (c) Droits de l'Etat réservés >> << Diffusion R.G.D. 74 - Reproduction interdite >>

Pour l'ensemble des SPU :

Travaux à réaliser N°: 12

Pour les SPU 6, 14, 18, 20 et 23 :

Travaux à réaliser N°: 19

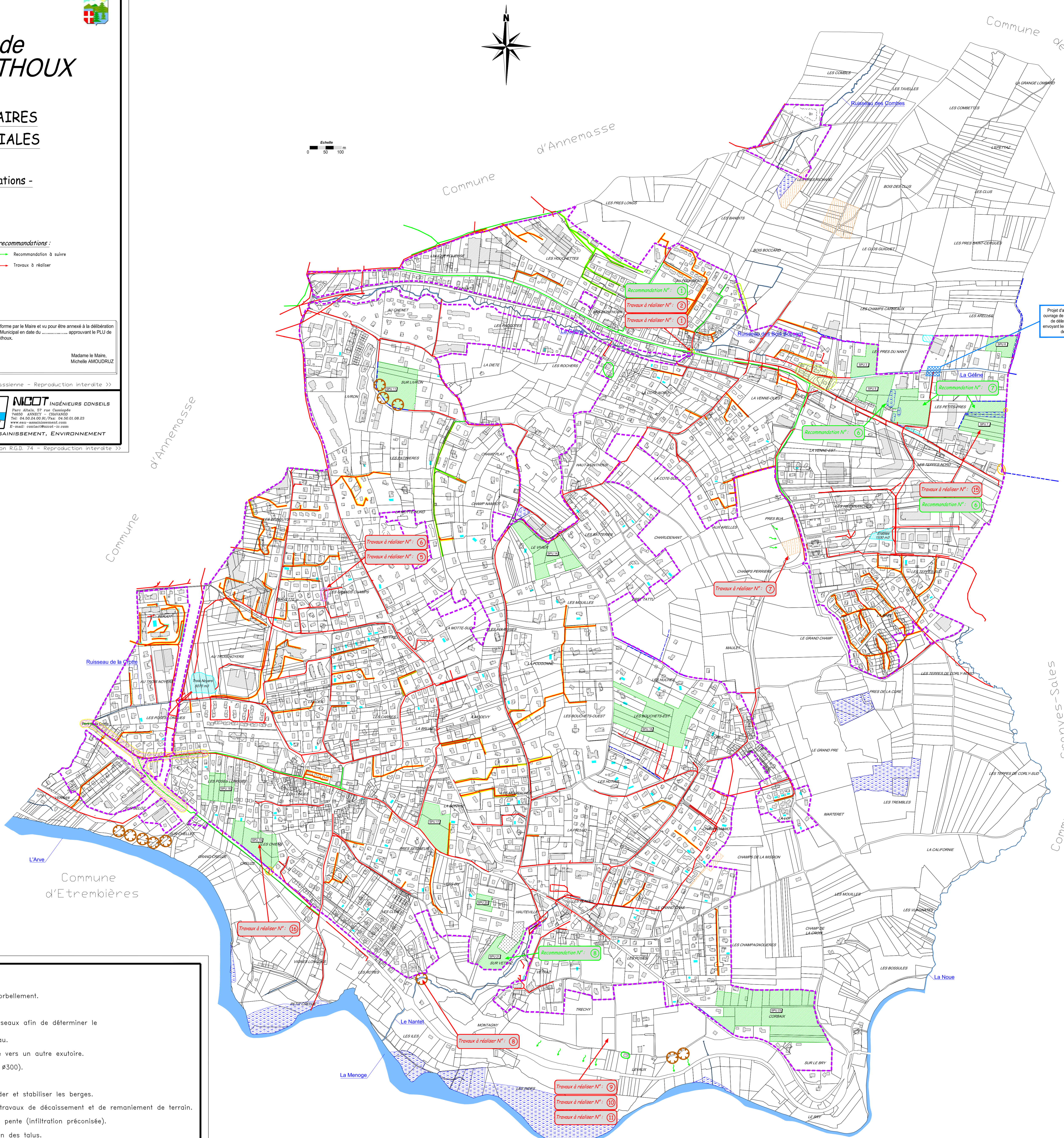
Pour les SPU 3 et 21 :

Recommandation N°: 3

Recommandation N°: 4

Travaux et Recommandations

- Travaux n°1 : Etudier la possibilité de supprimer l'encorbellement.
- Travaux n°2 : Redimensionner le pont.
- Travaux n°3 : Faire une étude hydrologique des 2 ruisseaux afin de déterminer le risque de débordement.
- Travaux n°4 : Redimensionner la section du cours d'eau.
- Travaux n°5 : Etudier la possibilité de dévier la source vers un autre exutoire.
- Travaux n°6 : Redimensionner le réseau EP (minimum Ø300).
- Travaux n°7 : Créer une noue.
- Travaux n°8 : Prévoir des aménagements pour consolider et stabiliser les berges.
- Travaux n°9 : Préserver les boisements et éviter tous travaux de décaissement et de remaniement de terrain.
- Travaux n°10 : Eviter tous rejets d'eau pluviale dans la pente (infiltration préconisée).
- Travaux n°11 : Créer des aménagements de stabilisation des talus.
- Travaux n°12 : Compenser l'imperméabilisation par l'aménagement de dispositifs de rétention/infiltration à l'échelle de la parcelle ou de la zone.
- Travaux n°14 : Prolonger ou créer un exutoire pour la zone.
- Travaux n°15 : Redimensionner l'exutoire existant.
- Travaux n°16 : Entretien des réseaux EP.
- Recommandation n°1 : Surveiller et entretenir les cours d'eau.
- Recommandation n°2 : Eviter d'aménager les abords du ruisseau.
- Recommandation n°3 : Sensibiliser les propriétaires riverains à leurs droits et obligations.
- Recommandation n°4 : Respecter les dispositifs de protection des cours d'eau du PLU. Prévenir tout stockage ou dépôt dans une bande de recul de 10 mètres.
- Recommandation n°6 : Préserver les zones humides.
- Recommandation n°7 : Traiter les EP avant rejet.
- Recommandation n°8 : Ne pas construire à moins de 30 m du haut des berges du torrent.



Projet d'aménagement d'un ouvrage de surverse permettant de déléster la Céline en envoyant les eaux vers le bassin des Erables.